



Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des Territoires de Corse



Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des territoires de Corse

Sessione di u 16 di ghjugnu di u 2025
Session du 16 juin 2025

Resu contu sinteticu
Compte rendu synthétique

La Chambre des Territoires s'est réunie le seize juin deux mille vingt-cinq, dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, LECCIA Jean Pierre, LORENZI Pierre, LUCCIONI Jean Baptiste, LUCIANI Xavier, MATTEI Jean Marc, ORSONI Marie France, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, SANGUINETTI Patrick, SIMEONI Gilles, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Francois, VIVONI Ange Pierre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et MM.

ORSUCCI Jean Charles à PADOVANI Marie Hélène, ROCCA Antoine à PERENEY Jean

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

BRUZI Benoît, MARCHETTI Francois-Marie, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, PASQUALAGGI Jean Marie, SAVELLI Pierre

Etaient absents : MM.

ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, BERTOLOZZI Paul Antoine, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARCELLESI Pierre, MAROSELLI Dominique, MONDOLONI Christophe, MORTINI Lionel, ROCCHI Ange Toussaint, SBRAGGIA Stéphane.

Cumpusizione Composition

SIMEONI Gilles

Président de la Chambre des Territoires

Président du Conseil Exécutif de Corse

Présidente de l'Assemblée de Corse

MAUPERTUIS Marie-Antoinette

Représentant du Comité de massif de Corse

ACQUAVIVA Jean Felix

Président délégué du Comité de massif de Corse

Député de la seconde circonscription de Haute-Corse

Représentant du Comité de bassin de Corse

GIOVANNANGELI Gilles

Vice-président du Comité de bassin de Corse

Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

Représentants des Communautés d'agglomération

Communauté d'Agglomération de Bastia

PADOVANI Marie Hélène

Maire de San Martinu di Lota

POZZO DI BORGO Louis

Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Adjoint au maire de Furiani

SAVELLI Pierre

Maire de Bastia

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

MONDOLONI Christophe

Adjoint au maire d'Aiacciu

PASQUALACCI Jean Marie

Maire de Tavacu

SBRAGGIA Stéphane

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Maire d'Aiacciu

Représentants des communautés de communes

Alta Rocca

CUCCHI Nicolas

Maire de Zonza Zonza - Santa Lucia di Portivechju

MARCELLESI Pierre

Président de la communauté de communes d'Alta Rocca

Maire de Zoza

Celavu Prunelli

MARTINETTI Achille	Maire de Bucugnà
ORSONI Marie France	Maire de Veru

Pieve di l'Ornanu e Taravu

BERTOLOZZI Paul Antoine	Maire de Quasquara
LUCCIONI Jean Baptiste	Maire de Pitrusedda

Sartinesi Valincu Taravu

PERENEY Jean	Adjoint au maire de Vighjaneddu
ROCCA Antoine	Maire de Santa Maria Ficaniedda

Spelunca - Liamone

GIANNI Jean Jacques	Maire d'Evisa
LUCIANI Xavier	Maire de Rennu

Corsica Suttana

GIUSEPPI Jean	Maire de Figari
ORSUCCI Jean Charles	Maire de Bunifaziu

Calvi Balagna

DELPOUX Jean Louis	Adjoint au maire de Calvi
MARCHETTI François Marie	Président de la Communauté de Communes Calvi Balagne
	Adjoint au maire de Calvi

Capi Corsu

VIVONI Ange-Pierre	Maire de Siscu
SANGUINETTI Patrick	Président de la communauté de communes Capi Corsu
	Maire de Brandu

Castagniccia Casinca

BRUZI Benoît	Maire d'U Viscuvatu
GIANNECCHINI Paul Louis	Maire d'U Quarcitellu

Centru Corsica

ARRIGHI Fabien	Maire de Nuceta
GHIONGA Philippe	Conseiller municipal di Corti

Costa Verde

LORENZI Pierre	Maire de Piubeta
CECCOLI François Xavier	Maire de San Ghjulianu

Fium'Orbu Castellu

ALBERTINI Don Marc	Maire de Ghisoni
TIBERI François	Maire de Vintisari

L'Isula Balagna

CECCALDI Attilius	Maire de Lama
MORTINI Lionel	Président de la Communauté de communes L'Isula Balagna
	Maire de Belgudè

Marana Golu

MATTEI Jean Marc	Maire d'A Scolca
TERRIGHI Charlotte	Maire de Vignale

Nebbiu Conca d'Oru

LECCIA Jean Pierre	Maire d'Oletta
MAROSELLI Dominique	Maire de Rutali

Oriente

ALESSANDRINI Anthony	Maire d'Antisanti
FRANCESCHI Jean Claude	Président de la Communauté de communes Oriente
	Maire d'Aleria

Pasquale Paoli

GERONIMI Pierre Marie	Maire de Casamacciuli
ROCCHI Ange Toussaint	Maire de Rusiu

Ordine di u ghjornu Ordre du jour

Raportu N° 2025-09

Bugettu 2025 è raportu d'attività 2024 di a Camera di i Territorii

Rapport N° 2025-09

Budget 2025 et rapport d'activité 2024 de la Chambre des Territoires

Raportu N° 2025-10

Intervenzione di u GIRTEC è di l'Uffiziu fundiaru di Corsica

Rapport N° 2025-10

Interventions du GIRTEC et de l'Office foncier de Corse

Raportu N° 2025-11

Accumpagnamentu di i territorii

Rapport N° 2025-11

Accompagnement des territoires

Raportu N° 2025-12

Tassa addiziunale à i diritti d'arrigistramentu 2025

Rapport N° 2025-12

Taxe additionnelle aux droits d'enregistrements (TADE) 2025

Raportu N° 2025-13

Attualizazione di u pianu pluriannuale di l'infrastrutture di i trasporti 2017-2026 è prospettive

Rapport N° 2025-13

Actualisation du Plan pluriannuel d'investissement des infrastructures de transport 2017-2026 et perspectives

Raportu N° 2025-14

Dibattitu nantu à a strategia è l'orientazione in quantu à a definizione di u perimetru, di e mudalità è di u calendariu di a revisione di u PADDUC

Rapport n°2025-14

Débat sur la stratégie et les orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et du calendrier de la révision du PADDUC

Le Président de la Chambre des Territoires procède à l'ouverture de la session, fait l'appel et propose d'aborder en premier lieu le rapport n°2025-10 relatif aux interventions du GIRTEC et de l'Office foncier de Corse.

Raportu N° 2025-10

Intervenzione di u GIRTEC è di l'Uffiziu fundiaru di Corsica

Rapport N° 2025-10

Interventions du GIRTEC et de l'Office foncier de Corse

Le Président de la Chambre rappelle brièvement que le GIRTEC (Groupe d'intérêt général pour la reconstitution des titres de propriétés en Corse) et l'OFC (Office foncier de la Corse) sont deux organismes qui concourent à la résorption des désordres fonciers ainsi qu'à la mise en valeur du territoire.

L'objectif d'aujourd'hui est de déployer le recours au conventionnement en se basant sur la convention pilote du Celavu et de rappeler les possibilités offertes aux communes et intercommunalités d'accompagner les élus sur la stratégie foncière en partenariat avec la Collectivité de Corse.

La Présidente du Conseil d'administration du GIRTEC présente les caractéristiques du GIRTEC ainsi que ses prérogatives.

Créé par la loi du 23 juin 2006 et son décret d'application du 15 mai 2007 le GIRTEC est l'acronyme partiel des termes qui le définissent : Groupement d'intérêt général pour la reconstitution des titres de propriétés en Corse.

Le GIRTEC associe le Conseil Régional des notaires de Corse, l'État, la Collectivité de Corse et les deux associations de maires, de Haute Corse et de Corse du sud.

Ces membres siègent au sein de l'Assemblée générale, instance de décisions statutaires du GIRTEC et au sein du conseil d'administration, instance opérationnelle du groupement. Le Conseil Supérieur d'Observation est l'instance de réflexion du GIRTEC.

L'objectif du GIRTEC est d'aider au rétablissement de titres de propriété au moyen de ses propres outils bases de données et logiciel-métier ainsi que ses méthodes d'analyses.

Le groupement ne crée pas de titres de propriété, il est un outil de recherches et d'informations.

Le GIRTEC répond à trois missions essentielles qui sont :

- D'abord un titrement communal qui consiste à accompagner les communes dans un titrement des parcelles avec un notaire sur le domaine privé et communal.
Ce travail est réalisé sur saisine conjointe du maire, de la Collectivité et du notaire.
- Ensuite, l'accompagnement pour la mise en œuvre des procédures de biens sans maîtres afin de soutenir les maires souvent confrontés à l'existence dans leur commune d'immeubles ou de parcelles à l'abandon, à des biens pour lesquels il n'est pas possible d'identifier précisément les propriétaires ou de les retrouver. Plusieurs procédures sont à la disposition des communes (l'abandon aux communes, les parcelles en état d'abandon manifeste, les biens vacants et sans maître) pour faire face à ces situations et peuvent permettre in fine, à la collectivité, de devenir propriétaire du bien.
- Enfin, une analyse foncière permettant aux communes de déterminer une liste de biens pour une meilleure connaissance de leur foncier et de ses difficultés.

Le Président de la Chambre souligne l'importance et l'opportunité de la stratégie foncière d'acquisition abordée lors du dernier conseil d'administration avec le GIRTEC.

Il précise, par ailleurs, qu'il existe une problématique liée aux moyens humains qui doit être prise en considération nonobstant le fait que depuis sa création l'OFC aide les communes dans la réalisation de leurs projets notamment la création de logements sociaux.

Toutefois, il devient nécessaire d'accroître cet accompagnement afin d'équilibrer les territoires.

Le Président de la Chambre demande aux deux organismes de présenter leur partenariat afin de dupliquer ce modèle de convention sur d'autres territoires.

Par ailleurs, le GIRTEC indique que leur intervention est totalement gratuite.

Le Président de la Chambre indique qu'il est favorable à un nouveau pacte budgétaire afin d'apporter un soutien financier au GIRTEC, en s'appuyant plus particulièrement sur la réserve dont dispose la Collectivité en matière de fiscalité immobilière.

Il est également envisageable de dégager une ressource fiscale avec cette nouvelle taxation, répartie à parts égales entre le GIRTEC, l'OFC et les intercommunalités, pour soutenir la politique du logement.

La Présidente du Conseil d'administration du GIRTEC indique à toutes fins utiles qu'il est possible de se déplacer sur les territoires afin de programmer des réunions publiques.

Le Directeur général des services de la Communauté de Communes du Celavu-Prunelli présente l'intérêt de contractualiser avec les partenaires présents et témoignant notamment de son expérience au titre de la convention qu'il présente en session.

Il souligne que ce partenariat offre des avantages en termes de résolution de diverses problématiques comme la mise en œuvre des procédures de biens sans maîtres.

Le cartographe du GIRTEC présente des cartographies réalisées à l'aide des données de la Direction générale des finances publiques (personnes décédées ou pas) afin d'avoir la vision la plus proche des réalités et notamment du territoire de Bastelicaccia, dans le cas présenté en séance.

Charlotte TERRIGHI, propose un retour d'expérience en indiquant qu'après avoir saisi le GIRTEC, ce dernier est intervenu pour titrer toutes les parcelles de la commune du domaine privé communal.

Le fruit de ce travail apporte bien des effets positifs en permettant de louer des biens à des agriculteurs par exemple.

Elle félicite le concours du GIRTEC et réaffirme son impact positif sur la gestion patrimoniale de son territoire.

Le Président de la Chambre souligne les avantages financiers d'avoir des biens immobiliers titrés, qui permettent de solliciter les dispositifs liés aux aides aux logements.

Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'aménagement et du territoire confirme cela notamment dans le cadre du règlement des aides « Una casa per tutti ».

Jean Jacques GIANNI indique être en procès contre un propriétaire qui contestait la propriété des parcelles autour de leur maison et remercie le GIRTEC.

Fabien ARRIGHI s'associe à ses collègues pour saluer le travail du GIRTEC, tout comme **Ange Pierre VIVONI** qui indique que le GIRTEC intervient également auprès des particuliers.

La Chambre des territoires, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la présentation des missions, des actions et des compétences dévolues au GIRTEC (Groupement d'intérêt général pour la reconstitution des titres de propriété en Corse).

CONFIRME l'opportunité de développer les sollicitations auprès de l'OFC, présenté lors d'une précédente session, dans le cadre de la mission de conseil qui lui est dévolue et en complément du GIRTEC.

PREND ACTE de la mise à disposition de leurs expertises respectives, via la plateforme « Paes'idei », au moyen de fiches thématiques.

SOULIGNE la volonté pour la Collectivité de Corse de répondre favorablement à un pacte budgétaire futur afin de dégager une ressource fiscale nouvelle pour soutenir l'action du GIRTEC et renforcer celle de l'OFC.

SE FELICITE de pouvoir contractualiser, comme cela a été présenté par la communauté de communes du Celavu-Prunelli, avec ces deux organismes des conventions afin d'élaborer une stratégie foncière et immobilière.

PREND ACTE des procédures mises à disposition des communes pour faire face à l'existence d'immeubles ou de parcelles à l'abandon et à des biens pour lesquels il n'est pas possible d'identifier précisément les propriétaires ou de les retrouver, à savoir :

- L'abandon aux communes,
- Les parcelles en état d'abandon manifeste,
- Les biens vacants et sans maîtres au moyen de la procédure dite de « biens sans maîtres ».

SOULIGNE les interventions de qualité du GIRTEC et de l'Office foncier de Corse et l'intérêt de les solliciter autant que de besoin.

Raportu N° 2025-13

Attualizazione di u pianu pluriannuale di l'infrastrutture di i trasporti 2017-2026 è prospettive

Rapport N° 2025-13

Actualisation du Plan pluriannuel d'investissement des infrastructures de transport 2017-2026 et perspectives

Le Président de la Chambre des territoires présente le rapport et la volonté d'associer la Chambre à la future adoption de celui-ci.

Il rappelle par ailleurs les échéances envisagées à savoir une session de l'Assemblée de Corse fin juillet durant laquelle le plan sera présenté et exprime le souhait d'associer la Chambre aux divers débats permettant sa finalisation.

Le PPI a vocation à concerner les routes, les ports et aéroports et les chemins de fer.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif de Corse en charge des transports, des ports et aéroports, présente ce rapport sous deux visions d'une part l'évolution des routes et d'autre part le cadre intégrant la fusion des routes depuis la création de la Collectivité de Corse.

L'idée principale consiste à réfléchir dans une vision globale d'aménagement du territoire avec une vision portée par la Collectivité mais pensée également à l'échelle de l'intercommunalité afin de prioriser par besoin à l'échelle du territoire.

Jean-Felix ACQUAVIVA, indique à titre liminaire qu'avant 2017, la Corse ne possédait pas de PPI.

Le Président souligne qu'il est indispensable de dégager des marges fiscales en rappelant que la structure des recettes aujourd'hui est moindre en Corse par rapport aux autres régions.

Ces marges sont nécessaires pour soutenir la politique de la Collectivité de Corse en termes d'investissements.

La question de l'amiante a également toute sa légitimité, dans le cadre d'un plan pluriannuel de maintenance essentiellement en Haute-Corse. En Corse du Sud des opérations de modernisation ont pu être réalisées permettant d'enrayer les effets néfastes dus à ce fléau.

Anthony LUCCIANI, Secrétaire général de la Direction générale adjointe en charge des infrastructures des transports et des bâtiments, indique que les coûts de maintenance avoisinent les 50 millions d'euros par an.

Jean-Felix ACQUAVIVA indique que le reliquat de la dotation de continuité territoriale a permis de réaliser des économies et d'effectuer des travaux qui n'étaient pas prévus au départ.

Il cite les opérations de modernisation des ex-routes territoriales :

- Dénivellations de Casatorra (Biguglia), Furiani, du giratoire de la Gravona (Aiacciu),
- Travaux de désamiantage et rénovation du joint A2 du Tunnel de Bastia,
- Aménagement de la traverse d'I Peri, de Funtanoneddi Vignale, de Sartè, de Pitretuè Bicchisgià,
- Requalification de la Rocade d'Aiacciu,
- Déviation de Pruprà,
- Aménagement de voies vertes à Aiacciu(tronçons Amirauté –Asprettu–Ricantu), Bunifaziu, Pruprà(CapuLaurosù),
- Mise en 2*2 voies du créneau de dépassement du col San Ghjorghju,
- Aménagement du boulevard urbain Sud de Portivechju,
- Aménagement du parking d'Ulmetu,
- Aménagement de giratoires à San Bancraziu, à Portivechju(Agnareddu), à Palasca,
- Aménagement de tournes à gauche (Bunifaziu, Canaledi Verde, Poghjuè Mezana, Urtaca, Curbaghja (Marines de Davia), Fogata, Ghjunchetu, Sorbuè Ucagnanu

Le Président de la Chambre rappelle que les opérations présentées interviennent dans une stratégie de la Collectivité de Corse de privilégier le désengorgement dans l'entrée des villes, et cela s'inscrit notamment dans une logique de rééquilibrage au profit d'Aiacciu, qui n'avait pas été envisagée précédemment.

Pour conclure sur la période 2017-2025 la Collectivité de Corse a répondu à ses engagements.

Aujourd'hui il est donc question de travailler sur le contenu du prochain PPI.

Le Président de la Chambre rappelle que le PTIC (Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse) s'élève à 500 millions d'euros avec un partage égal en les communes et la Collectivité.

Jean-Felix ACQUAVIVA indique que la Corse recense 15000 ouvrages d'art avec de nouveaux critères d'aide à la décision des territoires pour piétonniser ou pas.

Anthony LUCCIANI présente l'état du réseau au moyen de diverses cartographies et indique le critère de notation retenu pour les ouvrages d'art : plus la note est élevée plus l'état est mauvais.

En conclusion le PPI est un outil de pilotage selon divers critères : financiers, critères d'urgence et équité territoriale.

Ce PPI 2026-2030 doit être ajustable tous les deux ans avec l'ambition d'en faire un outil de gouvernance territoriale dynamique.

Le Président du bureau souligne l'importance des enjeux soulevés par ce PPI et réaffirme le besoin d'améliorer la communication notamment sur les projets en cours et à venir et ce, dans un souci de transparence et d'anticipation.

Les membres ont besoin de visibilité sur la période 2026-2030.

Les documents utiles seront transmis aux membres afin de répondre à une demande commune relayée par **François TIBERI et Xavier LUCIANI**.

Ils souhaitent disposer des éléments du débat en amont de la séance.

Le Président de la Chambre des territoires invite les membres à travailler dans le cadre du bureau élargi en présence des services de la Collectivité et souhaite avoir une première contribution des membres dès que possible afin d'intégrer les propositions dans le PPI. Il souligne également la nécessité d'y intégrer les critères de priorités pour chaque territoire (Cismonte et Pumonte).

Ange Pierre VIVONI souhaite des améliorations pour la population de l'intérieur en insistant sur la prise en considération des territoires très isolés avec pour conséquences des longs trajets aux routes interminables et pour certaines à rendre décentes.

Jean-Jacques GIANNI s'aligne sur les propos précédents tout comme **Fabien ARRIGHI**.

Jean-Baptiste LUCCIONI indique que ce plan doit être construit à l'échelle de l'intercommunalité avec la conviction qu'il devient primordial de faire revivre les territoires.

Le Président du Bureau confirme que le bureau va contribuer à ce travail afin d'apporter une vision au plus près du territoire et fournir un document en amont de la présentation du PPI à l'Assemblée de Corse de juillet.

Le Président de la Chambre confirme que le bureau élargi semble être l'espace dédié le plus approprié afin de pouvoir travailler sur le futur PPI.

Le Président du Bureau conclut en indiquant que le bureau élargi va être mis en place rapidement.

La Chambre des territoires, à l'unanimité des membres présents :

SALUE le travail de conception et de prévision réalisé par le conseiller exécutif et les services concernés afin de proposer une vision politique et opérationnelle en matière d'infrastructures de transports.

PREND ACTE des travaux réalisés et programmés sur dix ans s'agissant des périmètres routiers (ex-routes territoriales et ex-routes départementales), portuaires, aéroportuaires et ferroviaires.

SOULIGNE l'effort de budgétisation et de réalisation de mise en œuvre du PPI en vigueur malgré une période marquée par des événements imprévus et contraintes fortes (pandémie de COVID 19 notamment) auxquels il a fallu s'adapter.

PREND ACTE des trois scenarii budgétaires (présentés en séance et joints en annexe du rapport) autour de deux axes d'intervention principaux que sont la maintenance des infrastructures d'une part et leur modernisation et développement d'autre part, pour un montant oscillant entre 100 et 130 millions d'euros d'investissements.

PREND ACTE de la volonté de la Collectivité de Corse d'associer la Chambre des territoires à l'actualisation de ce plan pluriannuel pour la période 2026-2030, afin d'avoir une vision d'aménagement du territoire pensée à l'échelle de l'intercommunalité afin d'être aux plus près des spécificités infra-territoriales et des besoins de la population.

PREND ACTE de la présentation du calendrier pour la finalisation du futur PPI, avec un examen par l'Assemblée de Corse en juillet prochain.

SOUHAITE que la Chambre puisse disposer de tout document utile (et notamment des cartographies présentées en séance) pour se prononcer en toute connaissance de cause en amont de la session de l'Assemblée de Corse, dans le cadre d'un bureau élargi.

DEMANDE aux membres qui le souhaitent de rejoindre le groupe de travail ad hoc.

[Raportu N° 2025-14](#)

[Dibattitu nantu à a strategia è l'orientazione in quantu à a definizione di u perimetru, di e mudalità è di u calendariu di a revisione di u PADDUC](#)

Rapport n°2025-14

Débat sur la stratégie et les orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et du calendrier de la révision du PADDUC

Le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, Julien PAOLINI, indique que ce rapport devrait être présenté en session fin juillet.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de celui présenté en décembre 2024.

Julien PAOLINI rappelle la cadre de révision du PADDUC, fixée par le CGCT tous les 6 ans.

La Collectivité de corse a fait le choix d'opérer une révision partielle compte tenu des orientations définies initialement dans le premier rapport et des nouvelles à introduire.

En effet, l'objectif principal de cette révision est de réinterroger le mode de développement et d'aménagement de la Corse à la lumière des grandes évolutions.

Pour ce faire deux nouvelles dynamiques structurantes sont envisagées pour la révision partielle du PADDUC :

1 – L'évolution démographique, avec :

- Au 1er janvier 2025 : 360 200 habitants (En 1999 : 260 196 habitants), croissance due au solde migratoire positif.
- A l'horizon 2040 : entre 370 000 et 385 000 habitants
- Augmentation de population accompagnée d'une mutation de sa structure : baisse des actifs et vieillissement de la population : 40% de la population >60 ans d'ici 2040 (33% en 2023)
- Croissance démographique concentrée sur la frange littorale : accentuation des déséquilibres territoriaux.

2 – Le dérèglement climatique, avec :

- +2,7°C d'ici 2050
- En 2050, 27% de la population exposée à un risque naturel, avec :
 - Intensification des phénomènes : sécheresses, incendies, érosion, pénurie d'eau,
 - Impacts sur l'agriculture, la biodiversité etc.
 - Nécessité d'une politique globale de prévention et d'adaptation aux risques naturels sur l'ensemble du territoire insulaire.

Ces deux nouvelles dynamiques viendront circonscrire les 14 orientations stratégiques du PADDUC initial pour lesquelles 3 volets avaient été choisis : économique, environnementale, sociale et sociétale.

Parmi les priorités politiques de 2015, trois axes prioritaires les définissent :

- la défense et la protection des biens communs (la préservation des biens communs est un élément central à intégrer dans la trajectoire de développement durable),
- la lutte contre la spéculation foncière et immobilière en mettant en œuvre des outils susceptibles d'enrayer la bulle spéculative (Lois Climat et Résilience, LeMeur-Echaniz etc.),
- et enfin la construction d'une société libre, apaisée et démocratique à la suite du constat de phénomènes criminels qui fragilisent la cohésion sociétale et institutionnelle (la lutte contre les pratiques mafieuses est à intégrer comme une orientation stratégique du PADDUC – Délibération de l'Assemblée de Corse 25/021 du 28 février 2025).

Pour le ZAN, la Chambre des Territoires est reconnue par les textes comme conférence régionale ad hoc. Une proposition est évoquée dans le cadre du bureau de faire valider par étapes un certain nombre de scénarii afin d'adopter les futurs aspects règlementaires du PADDUC (ZAN, loi ELAN, secteur déjà urbanisés avec application de la loi Montagne).

Des points de vigilance doivent s'opérer concernant la révision partielle du PADDUC :

1. La révision ne peut s'envisager sans une réflexion stratégique sur le devenir institutionnel de la Corse et les perspectives liées à l'obtention à court terme d'un statut d'autonomie ;
2. Elle constitue une opportunité majeure pour inscrire les aspirations de la Corse dans une stratégie globale adaptée aux spécificités insulaires ;
3. Elle offre un cadre adapté pour décliner de manière concrète certains aspects du projet d'autonomie.

L'échéance fixée pour réviser le PADDUC est 2028.

Jean-Baptiste LUCCIONI remercie pour ces précisions calendaires. Il souligne l'intérêt de traduire ces orientations par des documents stratégiques notamment avec la conclusion du rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse.

Il demeure selon lui une réelle nécessité de s'interroger sur le vivre ensemble. Il émet le souhait de réaliser un travail d'ici 2028 (approbation du PADDUC) de visions partagées de documents d'urbanisme qui seraient réalisés en fonction des critères et zonages en respectant la zéro artificialisation nette afin d'éviter tout potentiel contentieux car le PADDUC est un document opposable.

Il s'interroge également sur l'absence de SCOT sur le territoire et souhaite demander des précisions à l'Assemblée de Corse à ce sujet.

Pour finir, il remercie les services de la Collectivité ainsi que l'AUE (Agence de l'Urbanisme et de l'Energie) et souligne l'importance que la Chambre des territoires se saisisse de ces documents et fasse entendre les voix des communes.

Julien PAOLINI, rappelle la capacité normative de la Collectivité et cite pour exemple les espaces agricoles (ESA).

Sur la question de l'absence des SCOT, cela est regrettable mais fait suite au constat que dans certains endroits le Scot, n'a été validé qu'à un seul échelon.

Jean PERENEY, témoigne en citant le Rizzanese qui est interdit à la baignade et alerte sur les problématiques de pollution qui durent depuis plusieurs années en citant entre autres les enjeux relatifs à la gestion des déchets avec le Syvadec et demande une attention particulière sur cette question.

Jean jacques GIANNI, se remémore son combat en 2015 pour que la montagne soit reconnue et salue le travail de la Collectivité. Il souhaite que dans le cadre des orientations futures du PADDUC, la montagne soit préservée et même encore davantage considérée pour la rendre encore plus vivante et plus attractive. Il souligne l'importance de réduire la pauvreté et promouvoir l'accueil dans les villages.

Il ajoute que la Chambre des Territoires a relancé le plan « forêt-bois » en faisant renaître l'espoir dans ces villages éloignés.

Il précise que cette réflexion est menée au sein de la commission ad hoc montagne dans le cadre du PADDUC.

Il émet enfin le souhait de mener un travail en commun avec le CESEC.

Julien PAOLINI confirme que les éléments évoqués par Jean Jacques GIANNI répondent à la volonté poursuivie par cette révision.

La Chambre des territoires, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la présentation par le conseiller exécutif compétent de la stratégie et des orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et du calendrier de la révision du PADDUC.

DONNE ACTE des échéances à tenir concernant la présentation du rapport à la session de l'Assemblée de Corse de juillet 2025 en prévoyant une finalisation de la révision pour 2028, avec une révision partielle tous les 6 ans.

APPROUVE le choix de la Collectivité de Corse d'intégrer à la mise en œuvre des orientations stratégiques de cette révision les deux thématiques suivantes :

- Le changement démographique
- Le changement climatique.

PREND ACTE de la poursuite des priorités politiques du rapport initial de 2015 autour des trois volets : social, économie et aménagement du territoire et de leur poursuite pour le rapport révisé en intégrant les nouvelles contraintes comme le ZAN, par exemple.

SOULIGNE l'importance de considérer le territoire dans une logique de vivre ensemble en menant une réflexion autour d'une vision partagée à travers tous les documents d'urbanisme existants.

SALUE l'engagement de la Collectivité auprès des territoires quelquefois très isolés et la volonté de préserver les villages.

EMET le souhait de poursuivre ce travail dans l'élaboration de divers documents tels les PLU, SCOT afin de les rendre conformes au PADDUC.

SOUHAITE que la Chambre des territoires soit de nouveau associée à des réunions de travail pour la révision du PADDUC (dans le cadre de réunions du Bureau et des sessions plénières).

Le Président du bureau présente le rapport qui vise à présenter les enjeux liés à une harmonisation du barème des fonds de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement Cismonte et Pumonte pour l'année 2025.

En effet, lors de la session de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2024, le Conseil exécutif a annoncé qu'une concertation avec les instances représentatives des communes, intercommunalités et territoires (et donc la Chambre des territoires), devait être lancée afin de répondre au souci d'équilibre territorial sur le territoire.

Une première séance de travail a eu lieu afin de présenter les orientations envisagées lors du bureau en date du 23 avril 2025 sous l'égide de Messieurs Gilles GIOVANNANGELI et Julien PAOLINI, conseillers exécutifs ainsi que Madame Marie-Hélène DJIVAS-ANTONI, DGA en charge des finances, affaires européennes et relations internationales.

Dans ce cadre, il est utile de rappeler que les ressources provenant du fonds de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) sont prévues, dans le droit commun, pour être réparties suivant un barème établi par les Conseils départementaux entre les communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, dans les conditions définies par le Code général des impôts.

Conséquence de la fusion des trois ex-collectivités au 1^{er} janvier 2018, chaque année, la Collectivité de Corse est amenée à délibérer sur la répartition de deux fonds, un par département, au profit des communes et de leurs groupements.

Depuis 2018, la Collectivité de Corse a choisi de procéder à cette répartition sur la base des barèmes qui avaient été établis par les anciens conseils départementaux de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

Les trois critères légaux de répartition définis pour les communes éligibles sont les suivants :

- L'importance de la population
- L'effort fiscal de la commune bénéficiaire
- Le montant des dépenses brutes

Ces critères forment un socle commun de répartition auquel d'autres critères peuvent être ajoutés.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée de Corse est amenée à établir, chaque année, deux délibérations distinctes, une pour le Cismonte et une pour le Pumonte.

Toutefois le constat d'une répartition inégale de la TADE entre les deux départements a conduit à mener une réflexion autour d'un rééquilibrage pertinent entre les communes en tenant compte des spécificités de chacune.

Dans ce cadre, il est envisagé la mise en place d'une enveloppe globale unique pour l'ensemble du territoire (les services de l'Etat, compétents en la matière, vont être sollicités dans ce sens).

Une réflexion doit aussi être menée autour de la pondération des critères d'attribution avec, in fine un équilibre territorial pertinent entre les communes tout en préservant les plus vulnérables.

Une étude d'impact et des pistes d'évolution doivent être proposées dans cette optique par les services compétents de la Collectivité, en lien avec les associations des maires.

Par ailleurs, un travail d'information et des actions de sensibilisation devront avoir lieu afin de permettre une meilleure compréhension des critères retenus pour le calcul de la taxe

Rendez-vous est donné aux membres et aux services concernés pour poursuivre les travaux dans le cadre du Bureau élargi, en lien avec les associations des maires.

La Chambre des territoires, à l'unanimité des membres présents :

CONFIRME la nécessité de poursuivre le travail de concertation lancé lors du bureau du 23 avril dernier afin de répondre à un souci d'équité territoriale.

SOULIGNE que les ressources provenant du fonds de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) sont prévues, dans le droit commun, pour être réparties suivant un barème établi par les Conseils départementaux entre les communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, dans les conditions définies par le Code général des impôts.

CONFIRME que compte tenu de la fusion des deux ex-Conseils départementaux, ce processus engendre aujourd'hui des inégalités entre le Cismonte et le Pumonte.

PREND ACTE de la nécessité d'opérer un rééquilibrage territorial entre toutes les communes en tenant compte des spécificités et en mettant en place une enveloppe globale unique.

EMET le souhait de poursuivre ce travail d'homogénéisation à travers une réflexion menée autour de la pondération des critères d'attribution mais également un travail d'information et de sensibilisation pour une compréhension optimale, en lien avec les associations des maires.

Marie-Ange LANFRANCHI, Directrice des solidarités territoriales et Amandine CRISACI, chargée d'études action territorialisée présentent le rapport qui détaille les différents dispositifs qui peuvent être mis à disposition des élus pour les accompagner dans l'exercice de leurs missions au quotidien, en complément des soutiens financiers apportés par la Collectivité de Corse.

Avec tout d'abord le portail numérique « Paes'idei » qui a été lancé le 26 février 2024.

Cette démarche a pour vocation de répondre aux besoins des territoires en ingénierie publique en proposant l'appui de l'ensemble des services de la Collectivité de Corse, ainsi que ses Offices, Agences et partenaires.

La Chambre des Territoires, à travers son Bureau, a étroitement été associée à son élaboration.

Ce dispositif présente différentes fonctionnalités :

- Un espace de partage d'informations et notamment un guide des offres « Assistance Technique et conseils de 1^{er} niveau » ;
- Un recensement actualisé de toutes les aides financières de la Collectivité de Corse à destination des collectivités ;
- Une sélection de guides et de ressources thématiques ;
- Un outil de collaboration comportant par exemple une cartographie de projets inspirants de Corse.

Elles évoquent ensuite la possibilité de réaliser des visites apprenantes dans des tiers-lieux.

Ce sont des lieux du faire ensemble : des leviers d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs.

D'abord métropolitains, le phénomène gagne les territoires ruraux, les petites et moyennes villes et quartiers de banlieue. Ils sont une majorité en dehors des grandes villes en 2021.

La mise en place de tiers lieux à l'échelle de la Corse permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire aussi bien dans le domaine culturel, social, économique ou encore écologique.

Afin de collaborer de manière optimale la Collectivité de Corse et les communes qui ont identifié un besoin ont mis en place le concept de « visites apprenantes » dont les objectifs sont les suivants :

- Apprendre à se connaître, clarifier les rôles et responsabilités de chacun,
- Mettre en place un cadre d'échanges réguliers,
- Faciliter la collaboration dans la gestion et l'animation de la vie quotidienne du tiers-lieu.

Un centre ressource a été créé afin de témoigner des expériences vécues et de les partager mais aussi de croiser les histoires de chacun.

Les communes de Rennu et U Spiluncatu ont d'ores et déjà initié cette démarche.

Ces visites apprenantes dans des tiers lieux revêtent un intérêt concret pour la Chambre et s'ajoutent aux autres outils mis à disposition par la Collectivité de Corse pour accompagner les territoires mais aussi pour favoriser la cohésion entre tous.

Enfin, Mmes LANFRANCHI et CRISACCI indiquent qu'il sera possible très prochainement d'accéder au réseau « Idéal connaissance – groupe Co ».

« [IdéalCO](#) » est une plateforme collaborative permettant aux acteurs publics d'échanger, partager des bonnes pratiques professionnelles et développer des compétences via la formation en ligne.

La plateforme compte 10 000 collectivités et 250 000 agents utilisateurs.

« Ideal Co » c'est la possibilité :

- D'accéder à des formations : en web conférence (en direct à distance) ou en différé (en *replay* quand vous le souhaitez pour l'adapter à votre activité)
- De développer votre réseau professionnel
- De consulter de la documentation : notes d'experts, actualité thématique, enquêtes...
- De participer à des colloques et salons

La Collectivité de Corse offre la possibilité à la Chambre de s'abonner, gratuitement, à ce réseau sur les thématiques qui intéressent et de pouvoir ainsi accéder à l'ensemble des supports afférents.

Le Président de la Chambre remercie les services pour cette présentation très intéressante et souhaite mieux faire connaître ces dispositifs en s'appuyant sur la communication afin de construire une stratégie du « mieux faire connaître ».

Xavier LUCCIANI souligne l'intérêt de la mise en relation des acteurs qui permet un partage des problématiques rencontrées sur les territoires et qui joue également un rôle de médiation. Il témoigne de son expérience en citant la recyclerie mise en place dans le cadre de son tiers lieu et rappelle l'intérêt de respecter les villages en ne dupliquant pas les tiers lieux afin de diversifier l'offre.

La Chambre des territoires à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la présentation des différents dispositifs mis à disposition des territoires afin de les accompagner dans l'exercice de leurs missions au quotidien, et notamment :

- Le portail numérique « Paes'idei » auquel le Bureau de la Chambre a contribué ;
- L'abonnement au réseau « Idéal connaissance – Groupe Co » qui permet aux acteurs publics d'échanger, de partager des bonnes pratiques professionnelles et de développer des compétences via la formation en ligne ;
- La mise en place de tiers-lieux avec la possibilité de réaliser des « visites apprenantes » pour optimiser la collaboration avec la Collectivité de Corse (comme cela a pu être le cas sur la commune de Rennu avec la mise en place d'une recyclerie).

CONFIRME l'opportunité de développer l'accès à ces divers dispositifs afin de construire une stratégie pour mieux faire connaître les communes et leur engagement.

SALUE la plus-value incontestable de ces outils qui jouent à la fois un rôle fédérateur entre les territoires mais également de médiation, en complément des soutiens financiers délivrés par la Collectivité de Corse.

SOUHAITE promouvoir et pérenniser la saisine et l'utilisation de ces dispositifs afin de les déployer sur tout le territoire.

DEMANDE à ce que la Chambre des territoires continue d'être associée à l'évolution de ces dispositifs d'accompagnement mais aussi à la mise à disposition de tout nouvel outil dans ce sens.

Compte tenu de l'ordre du jour conséquent de la séance du jour, **le Président de la Chambre** propose de reporter le rapport 2025-09 sur le budget de la Chambre des Territoires et le rapport d'activités 2024 à la prochaine session plénière.

Question orale

Question orale

Xavier LUCCIANI interroge le Président de la Chambre ainsi que les Conseillers exécutifs présents sur l'état d'avancement des travaux concernant la question des aides aux communes.

Il souhaite avoir des précisions concernant l'apurement du reliquat de la dotation quinquennale précédente tout en demandant le formalisme à suivre pour l'utilisation de l'enveloppe allouée pour l'année 2025 au titre des dispositions transitoires avant la rédaction du futur règlement des aides.

Julien PAOLINI détaille la première enveloppe 2025 de soutien aux territoires : près de 40 millions d'euros répartis entre les communes, le logement, l'eau et la montagne. Il défend une politique d'investissement ciblée.

La première individualisation 2025 est répartie comme suit : 28,7 millions pour le soutien aux territoires, 5,3 millions pour le logement, 3,4 millions pour l'eau, et 2,3 millions pour les zones de montagne.

Parmi les projets emblématiques soutenus, figurent notamment le théâtre de Bastia (1,5 M€), le parking du Diamant à Ajaccio (2 M€) ou encore la modernisation du stade Armand-Cesari (1 M€)

Il indique que ces tableaux sont consultables et peuvent être communiqués.

De plus, des appels à projets peuvent être montés dans le cadre d'une mobilisation de 10 millions d'euros de l'enveloppe 2025.

Enfin, il rappelle l'ambition poursuivie de réaliser un règlement des aides en faveur des territoires en mars 2026, en y associant la Chambre des territoires.

Concernant le Fonds de solidarité territoriale **le Conseiller exécutif** défend une action « d'équité, de transparence, et de soutien à ceux qui en ont le plus besoin », et réaffirme que la Collectivité de Corse reste un acteur central du développement territorial, la Collectivité souhaite privilégier la finalisation des opérations de certaines communes et donc doter celles qui n'ont pas sollicité de FST.

Le Président de la Chambre remercie tous les services et les membres pour leurs diverses interventions et rappelle que concernant les dossiers relatifs au PPI et à la révision du PADDUC, les travaux doivent s'organiser autour de la question d'urbanisme menant une réflexion qui devra aboutir à la fin de l'année afin d'avoir des débats et déboucher sur des avis structurés.

A 18H50, l'ordre du jour étant épuisé, **le Président de la Chambre des Territoires** lève la séance.

**U Presidente di a Camera di i Territorii,
Le Président de la Chambre des Territoires**



Gilles Simeoni

